**Utilisation et application du Cadre d’action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées**

Une manifestation thématique mondiale devrait se tenir lors de la session plénière du CSA d’octobre 2020 en vue de la mise en commun des données d’expérience et des bonnes pratiques relatives à l’utilisation et à l’application du [Cadre d’action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA)](http://www.fao.org/3/a-bc852f.pdf.).

**Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale demande aux parties prenantes de mettre en commun leurs données d’expérience et leurs bonnes pratiques relatives à l’utilisation du CSA‑CDA dans le cadre de la manifestation thématique mondiale.**

Le présent appel, qui a été lancé à l’occasion du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition, invite les parties prenantes à mettre en commun, le **31 mars 2020** au plus tard, des données d’expérience et des bonnes pratiques concernant l’application du CSA-CDA.

*[Pour information, un appel à contributions a été lancé en février 2019 afin d’inviter les parties prenantes à mettre en commun les résultats des manifestations multipartites organisées aux niveaux national, régional et mondial pour leur permettre de réfléchir ensemble à leur expérience et à leurs bonnes pratiques relatives à l’application du CSA-CDA. Cet appel se clôturera également le 31 mars 2020. Pour obtenir de plus amples informations sur l’appel, prière d’écrire à l’adresse suivante: CFS@fao.org].*

Le CSA-CDA s’appuie sur les résultats du [Forum d’experts de haut niveau sur l’insécurité alimentaire dans les situations de crise prolongée](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs_high_level_forum/documents/REPORT_HLEF.pdf), qui s’est tenu en septembre 2012 sous les auspices du CSA et qui a été approuvé par celui-ci en octobre 2015 ([CFS 2015/42/4](http://www.fao.org/3/a-mo194f.pdf.)). Le CSA‑CDA est un document concis élaboré à l’intention de toutes les parties prenantes qui peuvent jouer un rôle dans l’amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les situations de crise prolongée ou avoir une influence en la matière. L’objectif du CSA-CDA est d’améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées par des crises prolongées, ou qui risquent de l’être, en traitant les principaux symptômes et en renforçant la résilience, en facilitant l’adaptation à des difficultés particulières et en contribuant à éliminer les causes sous-jacentes.

Le CSA-CDA a pour objet de renforcer la cohérence des politiques dans le sens de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en favorisant la coordination des politiques et des mesures prises dans les domaines de l’aide humanitaire, du développement et des droits de l’homme.

Le CSA-CDA prend en compte les limites auxquelles se heurtent de nombreuses politiques et mesures en vigueur et contient des principes destinés à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crise prolongée. L’interprétation et l’application de ces principes doivent être adaptés aux contextes particuliers et aux besoins spécifiques de toutes les populations touchées ou à risque et des personnes vivant dans des situations vulnérables.

La responsabilité de la mise en œuvre du CSA-CDA incombe en premier lieu aux États qui sont encouragés, avec la contribution de toutes les parties prenantes, à appliquer le Cadre lors de la mise au point de leurs stratégies, politiques, programmes et législation visant à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Cadre d’action vise à mobiliser un engagement politique de haut niveau et à promouvoir la conduite de processus multipartites coordonnés, consistant notamment à examiner les progrès accomplis et à partager l’expérience acquise, afin d’étayer les politiques et les mesures destinées à prévenir et à atténuer l’insécurité alimentaire et la malnutrition dans les situations de crise prolongée, ainsi qu’à répondre à ces situations et à favoriser un redressement rapide.

La manifestation thématique mondiale va permettre la tenue d’un dialogue multipartite interactif qui s’appuiera sur les données d’expérience et les bonnes pratiques communiquées par les parties prenantes. L’objectif de la manifestation thématique mondiale est de mettre en commun des données d’expérience et des bonnes pratiques, ainsi que de dresser un bilan de l’utilisation et de l’application du Cadre d’action. En particulier, la manifestation thématique vise à:

* encourager l’adoption, l’adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l’expérience acquise en matière de mise en œuvre du CSA-CDA;
* suivre les progrès obtenus (à la fois sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif) en matière de mise en œuvre du CSA-CDA aux niveaux national, régional et mondial;
* tirer des enseignements afin d’améliorer la pertinence et l’efficacité du CSA-CDA, y compris au service de la réalisation d’objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
* mieux faire connaître le CSA et ses produits.

**Approche**

Le CSA a toujours encouragé les parties prenantes à mettre en commun, à titre volontaire, leurs données d’expérience et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne l’application de ses produits relatifs aux politiques.

Lors du recensement et de la description des bonnes pratiques, veuillez tenir compte, s’il y a lieu, des valeurs ci-après mises en avant par le CSA.

* **Ouverture et participation:** tous les acteurs concernés ont participé au processus de prise de décisions, y compris ceux qui étaient visés par les décisions;
* **Analyse factuelle**: la contribution de la pratique à la réalisation des objectifs du Cadre d’action a été analysée en termes d’efficacité, sur la base de données indépendantes;
* **Durabilité environnementale, économique et sociale**: la pratique a contribué à la réalisation des objectifs fixés, sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins qui pourraient se présenter à l’avenir;
* **Égalité entre les sexes**: la pratique a permis de promouvoir l’égalité des droits et la participation des femmes et des hommes, ainsi que de combattre les inégalités fondées sur le sexe;
* **Priorité accordée aux populations et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés**: la pratique a été bénéfique pour les populations et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés;
* **Approche multisectorielle**: tous les secteurs principaux et pertinents ont été consultés et ont participé à la mise en œuvre du CSA-CDA;
* **Résilience des moyens d’existence**: la pratique a contribué à la mise en place de moyens d’existence résilients pour que les ménages et les communautés résistent aux chocs et aux crises, y compris ceux en relation au changement climatique.

Les contributions reçues dans le cadre des deux appels permettront de suivre les progrès accomplis quant à l’utilisation et à l’application du CSA-CDA selon une approche à la fois qualitative et quantitative. Elles seront toutes rassemblées dans un document mis à la disposition des délégués de la quarante-septième session du CSA, qui se tiendra en octobre 2020.

Les apports doivent parvenir au Secrétariat du CSA (CFS@fao.org) le **31 mars 2020** au plus tard. Ils peuvent être rédigés dans toutes les langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). **Le texte ne doit pas dépasser 1 000 mots.**